

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal  
du 9 avril 2013**

Le neuf avril deux mil treize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire.

Etaient présents : LECHEVALIER Alain, SONILHAC Michèle, POULAIN Joseph, MABIRE Jean-Claude, LECONTE Alain, MABIRE Daniel, MABIRE Edouard, POULAIN Thérèse, TARDIF Philippe, CAILLOT Sylvie, DROUET Yves-Marie, POULAIN Jérôme, VIVIEN Janine.

Absent : FEUARDANT Guy

Secrétaire de séance : SONILHAC Michèle

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Indemnité gardiennage de l'Eglise 2013,
- Lotissement Clos d'Aubay – Travaux d'aménagement de l'impasse, étude devis.

Ces points porteront respectivement les numéros 10 et 11

**Informations du Maire**

- Inscription signaleurs bénévoles pour Tour de la Manche Cycliste 2013,

**01 – Acquisition emprise foncière parcelle A 799 :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date 19 mars 2013 par laquelle le Conseil était autorisé à faire une nouvelle proposition d'acquisition partielle de la parcelle cadastrée A 799 appartenant à Madame ANISENSEL et située à Hattainville.

Après échanges de courriers, Madame ANISENSEL a donné son accord pour céder une emprise foncière d'environ 1000 m<sup>2</sup> à 35 euros le m<sup>2</sup>.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition partielle de la parcelle A 799 appartenant à Mme ANISENSEL pour un montant de 35 euros le m<sup>2</sup>,

ACCEPTTE de prendre à la charge de la commune les frais de bornage qui seront établis par la SCP SAVELLI de Barneville-Carteret,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition y compris l'acte à intervenir.

**02 – Acquisition véhicule utilitaire – Etude devis :**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance du Conseil, il a été évoqué d'acquérir un véhicule utilitaire pour le personnel de la Mairie notamment pour le personnel technique.

Il présente le devis du garage CDI Automobiles des Moitiers d'Allonne pour un véhicule de l'année 2004 « Peugeot expert diesel L1 H1 » avec 205 000 kms et pour un montant de 3 093.65 euros HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir le véhicule Peugeot Expert précité pour un montant de 3 093.65 euros HT auprès du garage CDI Automobiles des Moitiers d'Allonne,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir concernant cette acquisition.

### **03 – Location logement communal rue des Trois Forges – Appel à candidatures :**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la décision de Monsieur Jean-Paul CESNE de quitter son logement à la date du 30 juin 2013.

Le Conseil décide de lancer un appel à candidatures par voies d'affiches et sur le site internet de la commune pour ce logement de type F3 situé rue des Trois Forges, le montant du loyer mensuel restant fixé à 329 euros.

Les personnes intéressées devront adresser un courrier en Mairie avant le 30 avril 2013 et l'attribution de ce logement se fera lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra après cette date.

### **04 – Intercom – Répartition des sièges communautaires pour 2014 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de sa séance du 07 mars 2013, le Conseil Communautaire de la Côte des Isles a majoritairement décidé d'adopter la répartition des sièges du conseil communautaire sur la base du calcul suivant :

- au-dessous de 300 habitants : 1 délégué par commune
- puis par tranche de 300 : 1 délégué supplémentaire

Le Conseil communautaire comprend des délégués titulaires élus selon les règles en vigueur et répartis de la façon suivante :

Barneville-Carteret	8
Baubigny	1
Canville la Roque	1
Denneville	2
Fierville Les Mines	2
La Haye d'Ectot	1
Le Mesnil	1
Les Moitiers d'Allonne	3
Portbail	6
Saint Georges de la Rivière	1
Saint Jean de la Rivière	2
Saint Lô d'Ourville	2
Saint Maurice en Cotentin	1
Saint Pierre d'Arthéglise	1
Sénoville	1
Sortosville en Beaumont	2

Ces dispositions prendront effet lors du renouvellement général des conseillers municipaux de 2014.

*NOTA : La population à prendre en compte est la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27/02/2002 relative à la démocratie de proximité.*

Après que chacun ait pu obtenir les précisions voulues et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles.

### **05 – Intercom – Modification des Statuts :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de sa séance du 07 mars 2013, le Conseil Communautaire de la Côte des Isles a unanimement décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Communauté de Communes de la Côte des Isles dans les termes suivants :

#### **Bureau communautaire**

Le Bureau communautaire est composé du Président, des Vice-présidents et des membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par le conseil communautaire, sur proposition du Président, en application de la réglementation en vigueur.

Le nombre de membres du Bureau est librement déterminé par le conseil communautaire, sur proposition du Président.

Selon l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres du conseil communautaire.

Ces dispositions prendront effet lors du renouvellement général des conseillers municipaux de 2014.

Après que chacun ait pu obtenir les précisions voulues et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la modification de l'article 7 des statuts de la Communauté de Communes de la Côte des Isles.

#### **06 – Remplacement délégués (CCCI - Bâtiments – Scolaire) :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la démission de Mr Christophe JOUANNE du conseil municipal, il convient de le remplacer pour les délégations qui lui étaient attribuées, à savoir :

- Délégué Communauté de Communes (Suppléant) – Mme Michèle SONILHAC.

#### **07 – Vote des Taux d'imposition 2013 :**

Après avoir étudié la fiscalité de la commune, Monsieur le Maire propose de reporter les taux d'imposition 2012 pour l'année 2013 comme suit :

- Taxe d'habitation	17.14 %
- Foncier bâti	18.64 %
- Foncier non bâti	34.44 %
- Cotisation foncière des entreprises	17.27 %

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de voter les taux d'imposition précités pour l'année 2013.

#### **08 – Service communal – Vote du budget 2013 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le budget général de l'année 2013.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent ainsi :

Section de fonctionnement :	1 120 000.00
Section d'investissement :	945 000.00

Le Conseil accepte le budget ainsi présenté, à l'unanimité des membres présents.

#### **09 – Lotissement Clos d'Aubay – Vote du budget 2013 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le budget du lotissement Clos d'Aubay de l'année 2013.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent ainsi :

Section de fonctionnement :	107 000.00
Section d'investissement :	33 000.00

Le Conseil accepte le budget ainsi présenté, à l'unanimité des membres présents.

#### **10 – Gardiennage de l'église 2013**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser l'indemnité de gardiennage de l'église 2013 d'un montant de 119.55 € à Monsieur et Madame BRESSON.

#### **11 – Lotissement Clos d'Aubay – Travaux d'aménagement de l'impasse, étude devis**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que les constructions du lotissement étant terminées il est possible d'effectuer les travaux d'aménagement de l'impasse du lotissement Clos d'Aubay et présente le devis des Etablissements MESLIN de Barneville-Carteret.

Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement et de retenir la proposition des Etablissements MESLIN pour un montant de 13 712.00 euros HT,

AUTORISE le Maire à signer le document précité se rapportant à cette affaire.

⇒ **Questions diverses :**

- =====
- Acquisition vaisselle pour Mille Club,
  - Appartements libres à la Résidence de la Gerfleur : s'adresser à la mairie de Barneville-Carteret,
  - Panneaux indicatifs Hameaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Affichage : 03.04.2013 - Convocation 03.04.2013

Conseillers en exercice : 14 – Présents 13 – Votants 13

Aux Moitiers d'Allonne, le 10 avril 2013

Le Maire,

A. LECHEVALIER